

DÉCISION

DÉCISION DE LA PRÉSIDENTE EN DATE DU 1^{ER} DECEMBRE 2023

N° 2023-436 SPECTACLE ET RENCONTRE AVEC LA COMPAGNIE RES NON VERBA

Nomenclature des actes : 1.7

Vu les lois et règlements en vigueur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et, notamment ses articles L 5211-9 et L 5211-10,

Vu le Code de la Commande Publique,

Vu la délibération n°2020-161 du Conseil Communautaire en date du 24 juin 2020 donnant délégation à Madame la Présidente,

Considérant le Contrat Local d'Education Artistique et culturelle, la Communauté de communes du Pays de Chantonnay propose régulièrement des actions d'éveil artistique et culturel à destination de la petite enfance, des familles et des professionnels,

Considérant que la compagnie Res Non Verba propose 3 représentations de son spectacle très jeune public « Les Habilleuses » ainsi que 2 demi-journées de Rencontres In Situ à l'attention des assistances maternelles, les 25, 26 et 27 Janvier 2024,

LA PRESIDENTE DÉCIDE CE QUI SUIT

Article 1 : La Présidente décide de retenir la proposition de la compagnie Res Non Verba.

Le coût total de ces actions culturelles proposées s'élève à 3132.40 € net de Taxe (TVA non applicable).

Article 2 : Les crédits nécessaires au financement de cette opération sont inscrits au Budget de la Communauté de Communes du Pays de Chantonnay.

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera portée à la connaissance du Conseil Communautaire et sera transmise en la forme légale.

À CHANTONNAY, le 1^{er} Décembre 2023

Pour copie conforme,
La Présidente
Isabelle MOINET